AUDIAL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Stéphane BAVOIS
Nathalie BOUILLY MONTES
Cyril DESCHELLETTE
Esmeralda GONZALEZ
Véronique MASANTE
Sylvaine MOUTON
Gilbert ORUEZABAL
Frédéric QUENNEPOIX
Xavier RONDEAU

ADSI - TECHNOWEST
(Plie Espace Technowest)
Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Parc Marbotin
44, Avenue de Belfort
33700 - MERIGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mérignac
21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Pugnac
ZAC Bellevue
33710 Pugnac
Tél. 05 57 68 42 04
Fax. 05 57 68 97 11

Génissac
38, rue de Majesté
33420 Génissac
Tél. 05 57 24 87 21
Fax. 05 57 24 86 70

La Teste de Buch
1bis, rue Victor Hugo
33260 La Teste de Buch
Tél. 05 56 66 77 04
Fax. 05 56 66 40 38

Email : mel@audial.fr
http://www.audial.fr

membre indépendant france défi

ADSI - TECHNOWEST
(Plie Espace Technowest)
Association régie par la loi de 1901

Siège social : Parc Marbotin - 44, Avenue de Belfort - 33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « **ADSI - TECHNOWEST** », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac, le 11 Juin 2012

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDIAL Expertise & Conseil
représenté par Gilbert ORUEZABAL

BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	714	249	466	199
Droit au bail				
Autres immob. Incorporelles / avances acpte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matétiel et outil.				
Autres immobilisations corporelles	46 917	37 127	9 790	8 555
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	183		183	183
Prêts				
Autres immobilisations financières				75
ACTIF IMMOBILISE	**47 814**	**37 375**	**10 439**	**9 012**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés s/ commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	180 126		180 126	617 234
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	35 819		35 819	471 195
Charges constatées d'avance	4 017		4 017	4 388
ACTIF CIRCULANT	**219 962**		**219 962**	**1 092 817**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARITION				
TOTAL DE L'ACTIF	267 776	37 375	230 401	1 101 829

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

BILAN

	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées		
Autres réserves	36 193	36 193
Report à nouveau	2 870	2 250
RESULTAT DE L'EXERCICE	**4 549**	**620**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	**43 612**	**39 063**
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 509	9 011
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**4 509**	**9 011**
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	15	15
Emprunts et dettes financières diverses	5 563	5 563
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 346	550 294
Dettes fiscales et sociales	39 528	490 883
Autres dettes	127	
Produits constatés d'avance	700	7 000
DETTES	**182 280**	**1 053 755**
Ecarts de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARITION		
TOTAL DU PASSIF	**230 401**	**1 101 829**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	Du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	529 750	937 899
Reprises et transferts de charge	103 398	73 305
Cotisations		
Autres produits	28 670	17 230
Produits d'exploitation	**661 818**	**1 028 434**
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	84 911	99 306
Impôts et taxes	21 409	13 760
Salaires et traitements	235 349	213 535
Charges sociales	84 459	72 686
Amortissements et provisions	3 149	5 642
Autres charges	229 071	622 481
Charges d'exploitation	**658 347**	**1 027 409**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 471**	**1 025**
Opérations faites en commun		
Produits financiers	1 103	4
Charges financières	24	
Résultat financier	**1 079**	**4**
RESULTAT COURANT	**4 549**	**1 028**
Produits exceptionnels		1 123
Charges exceptionnelles		1 531
Résultat exceptionnel		**-409**
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	**4 549**	**620**
Contribution volontaire en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	14 000	14 000
Dons en nature		
Total des produits	**14 000**	**14 000**
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	14 000	14 000
Personnel bénévole		
Total des charges	**14 000**	**14 000**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :

ADSI TECHNOWEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011, dont le total est de 230 401 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 4 549 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.
Les notes ou tableaux ci-aprèsfont partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/06/2012 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2011 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur (Règlement CRC 99-01).
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 5 ans.
* Matériel de bureau : 5 ans.
* Matériel informatique et logiciel : 3 à 5 ans.
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable.

Le résultat excédentaire reflète une juste gestion des subventions des communes permettant à l'association d'autofinancer ses investissements (renouvellement du parc informatique, agencement des locaux,....).

Dans le cadre des Fonds Sociaux Européens, l'association PLIE TECHNOWEST a signé le 25 avril 2008 une convention avec l'Etat couvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2010.

Subvention globale 2008-2010 : 1 518 734 € (Axe 3 : 1 454 247 € et Axe 5 : 64 487 €)

Le terme de l'opération "assistance technique" - axe 5 - a été reporté au 30/09/2011 afin de tenir compte des travaux nécessaires sur 2011 pour clôturer la subvention globale. Une enveloppe budgétaire complémentaire de FSE a été allouée à hauteur de 10 033 €.

Une avance de 30% de la subvention globale, soit 452 564 €, avait été perçue par l'association en 2009 et comptabilisée en "Avance sur subvention". En contrepartie, la totalité de la subvention acquise au titre 2010- AT 2011, soit 568 058 €, a été comptabilisée en "Subvention à recevoir".
A fin 2011 l'avance a été reclassée dans le poste " Subvention à recevoir "

Autres éléments significatifs.

Conformément à l'instruction DGEFP 2009 du 8 juin 2009 et au règlement CE n° 1083/2006, la Plateforme de Gestion des Fonds Européens Interplie "P.G.F.E." a été créée fin 2010 et mutualise la gestion du FSE de l'ADSI Technowest porteuse du PLIE Espace Technowest, du PLIE du Haut Périgord, PLIE des Portes du Sud et du PLIE des Sources.

Les bilans 2011 des actions de l'ADSI Technowest ainsi que de la SAG ont été déposés, pour contrôle et validation, à la PGFE ainsi que les demandes de subvention 2012.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes